

STATISTICS CANADA
Household Surveys Division

STATISTIQUE CANADA
Division des enquêtes-ménages

**DOCUMENTATION FOR
THE MICRODATA FILE**

**DOCUMENTATION POUR
LE FICHIER DE MICRODONNÉES**

KEY FILE

FICHIER CLÉ

Survey of Consumer Finances
1995 (1994 Income)

Enquête sur les finances des
consommateurs de 1995
(Revenu de 1994)

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

TABLE OF CONTENTS	Page
Technical Characteristics of Microdata File	
Purpose of the File	A-1
Record Layout	B-1
Variable Descriptions:	
Sequence Number	C-1
Individual Number	C-2
Census Family Number	C-2
Economic Family Number	C-2
Household Number	C-2
Publication Indicator	C-3
Relationship to Head of Census Family	C-4
Relationship to Head of Economic Family	C-6
Relationship to Head of Household	C-9
Final Universal Weight	C-10
Sample Design and Implications	D-1

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHIER CLÉ

TABLES DES MATIÈRES	Page
Caractéristiques techniques du fichier de microdonnées	
Objet du fichier	A-1
Fichier de dossier	B-1
Descriptions des variables:	
Numéro de séquence	C-1
Numéro du particulier	C-2
Numéro de famille de recensement	C-2
Lien avec le chef de la famille économique	C-2
Numéro du ménage	C-2
Indicateur de publication du ménage	C-3
Lien avec le chef de la famille de recensement	C-4
Lien avec le chef de la famille économique	C-6
Lien avec le chef du ménage	C-9
Pondération universelle finale	C-10
Plan de sondage et implications	D-1

TECHNICAL CHARACTERISTICS OF THIS MICRODATA FILE			CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CE FICHIER DE MICRODONNÉES		
SURVEY YEAR <	1995				= ANNÉE D'ENQUÊTE
INCOME YEAR <	1994				= ANNÉE DE REVENU
INDIVIDUALS, AGED 15 YEARS AND OVER, WITH AND WITHOUT INCOME			PARTICULIERS, AGÉS DE 15 ANS ET PLUS, AVEC ET SANS REVENU		
ECONOMIC FAMILIES			FAMILLES ÉCONOMIQUES		
CENSUS FAMILIES			FAMILLES DE RECENSEMENT		
HOUSEHOLD INCOME, FACILITIES AND EQUIPMENT			ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU		
KEY OR LINK FILE			FICHIER CLÉ OU FICHIER DE RACCORDEMENT		
TOTAL WEIGHTED NUMBER OF UNITS <	Not Applicable		Sans objet	= NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ D'UNITÉS	
NUMBER OF RECORDS <	98,304				= NOMBRE DES DOSSIERS
SPECIFICATIONS			SPÉCIFICATIONS		
9 TRACK TAPE			BANDES À 9 PISTES		
DATA SET NAME					NOM DE FICHIER
VOLUME SERIAL NUMBER					VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE
DENSITY	1600 BPI		1600 BPP	DENSITÉ	
	6250 BPI		6250 BPP		
LABELS	NONE		AUCUNE	ÉTIQUETTES	
	IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)		
	AScii		AScii		
FORMAT	EBCDIC		EBCDIC	FORMAT	
	AScii		AScii		
	RECORD SIZE	43	TAILLE D'EN-REGISTREMENTS		
	BLOCK FACTOR		FACTEUR DE BLOC		
CARTRIDGE 3480			CARTOUCHE 3480		
DATA SET NAME					NOM DE FICHIER
VOLUME SERIAL NUMBER					VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE
DENSITY	NOCOMPRESS		NOCOMPRESS	DENSITÉ	
	COMPRESS		COMPRESS		
LABELS	NONE		AUCUNE	ÉTIQUETTES	
	IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)		
	AScii		AScii		
PC DISKETTE		FORMAT AScii	DISKETTE POUR MICRO-ORDINATEUR		
HIGH DENSITY - 3½" (1.4 MB)			HAUTE DENSITÉ - 3½" (1.4 MB)		
HIGH DENSITY - 5¼" (1.2 MB)			HAUTE DENSITÉ - 5¼" (1.2 MB)		
DOUBLE DENSITY - 3½" (720 K)			DOUBLE DENSITÉ - 3½" (720 K)		

KEY FILE**FICHIER CLÉ****PURPOSE OF THE FILE****OBJET DU FICHIER**

The purpose of this file is to enable users to combine the Survey of Consumer Finances and Household Income, Facilities and Equipment files into custom-tailored household and sub-household units. This file consists of one record for each child and adult in the sample. Each record has the household (HH), economic family (EF), census family (CF), and the individual 15+ microdata tape identification numbers of the individual. In order to combine lower level units such as census families into their higher level units (economic families or households) one could do the following:

Ce fichier permet aux utilisateurs de fusionner les fichiers de microdonnées tirés de l'enquête sur les finances des consommateurs et de l'Enquête sur l'équipement ménager en des fichiers pouvant répondre à leur propre besoin soit au niveau du ménage ou à des niveaux plus bas. Ce fichier comprend un dossier pour chaque enfant et chaque adulte compris dans l'échantillon. Chaque dossier contient le numéro assigné à l'individu aux dossiers de microdonnées au niveau du ménage, de la famille économique, de la famille de recensement et des particuliers âgés de 15 ans et plus. Pour fusionner des unités d'un niveau inférieur telles que familles de recensement à un niveau supérieur (familles économiques ou ménages) on peut procéder de la façon suivante:

1. Sort the Key File and the Census Family (CF) File by the CF sequence number;
2. Append the EF and HH numbers from each CF head (from the Key File) to each CF record;
3. Sort this file by HH and EF number. All CFs in the same HH and EF will now be adjacent on the resulting file.

1. Classez le fichier clé et le fichier de familles de recensement selon le numéro de séquence de famille de recensement;
2. Apposez les numéros de famille économique et de ménage de chaque chef de famille de recensement (tiré du fichier clé) à chacun des dossiers de famille de recensement;
3. Classez ce nouveau fichier selon le numéro de ménage et le numéro de famille économique. Tous les dossiers de la famille de recensement qui font parti du même ménage et de la même famille économique seront adjacents sur ce nouveau fichier.

Using similar procedures, individuals can be grouped into CFs, EFs, Households, etc.

En se servant de méthodes semblables, les particuliers peuvent être groupés pour former des familles de recensement, des familles économiques, des ménages, etc.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

KEY FILE

FICHER CLÉ

FICHER DE DOSSIER

RECORD LAYOUT

<u>Size</u>	<u>Position</u>	<u>Type</u>	<u>Variable Titles and Codes</u>	<u>Taille</u>	<u>Position</u>	<u>Caractère</u>	<u>Titres des variables et codes</u>
6	1-6	N	Sequence Number	6	1-6	N	Numéro de séquence
5	7-11	N	Individual Number (Individuals less than 15 years of age will have an Individual Number of 99999)	5	7-11	N	Numéro du particulier (Les particuliers âgés de moins de 15 ans auront le numéro 99999)
1	12	N	Individual Publication Indicator 0 Not included 1 Included	1	12	N	Indicateur de publication - particulier 0 Non inclus 1 Inclus
2	13-14	N	Individual Age 00-79 Actual age 80 Age 80 and over	2	13-14	N	Âge du particulier 00-79 Âge actuel 80 80 ans et plus
1	15	N	Individual Sex 1 Male 2 Female	1	15	N	Sexe du particulier 1 Masculin 2 Féminin
5	16-20	N	Census Family Number	5	16-20	N	Numéro de famille de recensement
1	21	N	Census Family Publication Indicator 0 Not included 1 Included	1	21	N	Indicateur de publication - famille de recensement 0 Non inclus 1 Inclus
1	22	N	Census Family Relationship to Head 1 Head of two-parent family 2 Person not in family or head of lone-parent family 3 Wife of two-parent family 4 All other individuals	1	22	N	Lien avec le chef de la famille de recensement 1 Chef de famille biparentale 2 Personnel hors famille ou chef de famille monoparentale 3 Épouse de famille biparentale 4 Toutes les autres personnes

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

KEY FILE

FICHER CLÉ

FICHER DE DOSSIER

RECORD LAYOUT

<u>Size</u>	<u>Position</u>	<u>Type</u>	<u>Variable Titles and Codes</u>	<u>Taille</u>	<u>Position</u>	<u>Caractère</u>	<u>Titres des variables et codes</u>
1	23	N	Primary Census Family Within The Economic Family Indicator 1 Primary Census Family 2 Not Primary Census Family	1	23	N	Indicateur de famille de recensement principale au sein de la famille économique 1 Famille principale de recensement 2 Autre que la famille principale de recensement
5	24-28	N	Economic Family Number	5	24-28	N	Numéro de famille économique
1	29	N	Economic Family Publication Indicator 0 Not included 1 Included	1	29	N	Indicateur de publication - famille économique 0 Non inclus 1 Inclus
1	30	N	Relationship to Head of Economic Family 1 Head 2 Wife 3 Child (child-in-law) 4 Other relative	1	30	N	Lien avec le chef de la famille économique 1 Chef 2 Épouse 3 Enfant (gendre et bru) 4 Autres parents
1	31	N	Primary Economic Family Within The Household Indicator 1 Primary economic family 2 Not primary economic family	1	31	N	Indicateur de la famille économique au sein du ménage 1 Famille économique principale 2 Autre que la famille économique principale
5	32-36	N	Household Number (99999, if not in HIFE sample)	5	32-36	N	Numéro du ménage (99999 si non compris dans l'échantillon du revenu et équipement ménager)

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

KEY FILE

FICHER CLÉ

FICHER DE DOSSIER

RECORD LAYOUT

<u>Size</u>	<u>Position</u>	<u>Type</u>	<u>Variable Titles and Codes</u>	<u>Taille</u>	<u>Position</u>	<u>Caractère</u>	<u>Titres des variables et codes</u>
1	37	N	Household Publication Indicator 0 Not included 1 Included	1	37	N	Indicateur de publication - ménage 0 Non inclus 1 Inclus
1	38	N	Relationship To Head of Household 1 Head 2 Spouse of household head 3 Other relative of head 4 Not related to head	1	38	N	Lien avec le chef du ménage 1 Chef 2 Épouse du chef du ménage 3 Autres personnes apparentées au chef 4 Personnes non apparentées au chef
5	39-43	N	Final Universal Weight	5	39-43	N	Pondération universelle finale
END				FIN			

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

KEY FILE

FICHER CLÉ

SEQUENCE NUMBER

NUMÉRO DE SÉQUENCE

This variable is a unique six-digit number which identifies each record on the file. The numbers begin with 000001 and increment by one for each new record in the sample up to a maximum of 98,304.

Cette variable consiste en un numéro de six chiffres qui désigne exclusivement chaque dossier au fichier. Les numéros commencent à 000001 et augmentent de un pour chaque nouveau dossier de l'échantillon jusqu'à un maximum de 98,304.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

INDIVIDUAL NUMBER

This variable is the microdata file sequence number for each individual, age 15 years and over. All records where the individual is less than age 15 years are coded 99999.

CENSUS FAMILY NUMBER

This variable is the microdata file sequence number of the **census** family to which the **individual** belongs.

ECONOMIC FAMILY NUMBER

This variable is the microdata file sequence number of the **economic family** to which the **individual** belongs.

HOUSEHOLD NUMBER

This variable is the microdata file sequence number of the **household** to which the **individual** belongs. If the individual record is not on the Household Microdata File, this variable will be coded 99999. Households residing in collective-type dwellings (ie. - institutions, hotels, rooming or lodging houses, logging and construction camps) are not present on the Household Microdata file since household facilities and equipment data are not collected in these dwellings. However, income data is collected so that Individual, Census Family and Economic Family records exist for these households.

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHER CLÉ

NUMÉRO DE PARTICULIER

Cette variable est le numéro de séquence sur le fichier de microdonnées pour chaque particulier âgés de plus de 15 ans. Tous les dossiers appartenant à des personnes de 15 ans ou moins sont codés 99999.

NUMÉRO DE FAMILLE DE RECENSEMENT

Cette variable est le numéro de séquence sur le fichier de microdonnées de la famille de **recensement** à laquelle ce **particulier** appartient.

NUMÉRO DE FAMILLE ÉCONOMIQUE

Cette variable est le numéro de séquence sur le fichier de microdonnées de la **famille économique** à laquelle ce **particulier** appartient.

NUMÉRO DU MÉNAGE

Cette variable est le numéro de séquence sur le fichier de microdonnées du **ménage** auquel ce **particulier** appartient. Si le dossier du particulier n'est pas sur le fichier de microdonnées du ménage, cette variable portera le code 99999. Les ménages dans les logements du genre collectif (c.-à-d. ménages dans les institutions, dans les hôtels, dans les grandes pensions, dans les camps de bûcherons et baraquements de travailleurs en construction) ne sont pas sur le fichier de microdonnées pour les ménages puisque les données sur l'équipement ménager des logements collectifs ne sont pas recueillies. Cependant, les données sur le revenu sont obtenues, de sorte que les enregistrements pour les particuliers, les familles de recensement et les familles économiques existent pour ces ménages.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME**FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994****KEY FILE****FICHER CLÉ****PUBLICATION INDICATOR****INDICATEUR DE PUBLICATION**

This variable indicates whether or not the individual record was included on the file used to create the publication tabulations. A separate publication indicator is given on the file for each universe and respective publication:

Ce poste indique si le dossier de l'enquête était inclus ou non au fichier qui a servi à la création des totalisations des publications. Un indicateur de publication distinct est introduit au fichier pour chaque univers et publication connexe:

Individual	Catalogue No. 13-207;
Census Family	Catalogue No. 13-208;
Economic Family	Catalogue No. 13-207;
Household	Catalogue No. 13-218;

Particulier	n° 13-207 au catalogue;
Famille de recensement	n° 13-208 au catalogue;
Famille économique	n° 13-207 au catalogue;
Ménage	n° 13-218 au catalogue;

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0	Not included
1	Included

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
0	Non inclus
1	Inclus

*KEY FILE**FICHIER CLÉ***RELATIONSHIP TO HEAD OF CENSUS FAMILY**

A census family consists of either a husband and wife (with or without children who have never married) or one parent with one or more children (who have never married) who are living together in the same dwelling. Once a son or daughter marries, he or she ceases to be a member of the parents' census family even if continuing to live under the same roof. A child who is living under the care of persons other than its own parents is considered a guardianship child (e.g. a grandchild not living with parents but with grandparents) and is a member of their census family. Foster children and wards of Children's Aid Society are treated as guardianship children. A guardianship child must be under 21 years of age and not have married.

A person who is living alone, with unrelated individuals (as a lodger, employee or partner), or living with relatives but not in a husband/wife or parent/child relationship is a person not in family. If related to the household head, he (or she) may be a widowed parent, a sister or brother, aunt or uncle, a child who has been married and is living with parent or parents or another relative of the head of household.

The head of the census family is always the husband or parent. The head of a one-person census family is the person him/herself. The head must always be 15 years of age and over. Therefore, in rare cases where a person under 15 years of age lives with non-relatives, this person is classified as a guardianship child in their census family.

Under Labour Force Survey procedures, members of the household are divided into **economic** families at the time of the interview. The method of selection of the head of each economic family is described on the following pages.

LIEN AVEC LE CHEF DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Une famille de recensement comprend soit un époux et une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés), soit l'un des parents avec un ou plusieurs enfants (jamais mariés), habitant ensemble dans le même logement. Dès qu'un fils ou une fille se marie, il (elle) n'est plus membre de la famille de recensement des parents même s'il (elle) demeure toujours sous le même toit. Un enfant confié à des personnes autres que ses propres parents est considéré comme un enfant en tutelle (par ex. un enfant vivant avec ses grands-parents et non avec ses parents) et il est membre de leur famille de recensement. Les enfants adoptés et les pupilles de la Société de l'aide à l'enfance sont considérés comme des enfants en tutelle. Un enfant en tutelle doit avoir moins de 21 ans et ne s'être jamais marié.

Une personne seule vivant avec des personnes non apparentées (comme un chambreur, un employé ou un partenaire), ou une personne vivant avec des personnes apparentées, mais ne faisant pas partie d'une relation époux/épouse ou parent/enfant, est une personne hors famille. Si elle est apparentée au chef du ménage, elle peut être un veuf (ou une veuve), une soeur ou un frère, un oncle ou une tante, un enfant qui a été marié et vivant avec un parent ou des parents ou autre membre apparenté du chef du ménage.

Le chef de la famille de recensement est toujours l'époux ou l'un des parents. Le chef d'une famille de recensement composée d'une seule personne est la personne elle-même. Le chef doit toujours avoir 15 ans ou plus. Ainsi, dans de rares cas où une personne de moins de 15 ans vit avec des personnes non apparentées, on la considère comme un enfant en tutelle de leur famille de recensement.

Conformément aux méthodes de la nouvelle enquête sur la population active, les membres du ménage sont divisés en familles **économiques** au moment de l'interview. Le mode de sélection du chef de chaque famille économique est décrit aux pages suivantes.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

RELATIONSHIP TO HEAD OF CENSUS FAMILY - concluded

During the processing, census families are derived from the economic families according to the individual relationship to the head of each economic family. For the **Survey of Consumer Finances**, in cases of married couples where the female is coded head and the male is coded spouse, the relationships are switched so that, for historical comparability, males will always be heads in married couple situations. This relationship switch is **not** done for Labour Force Survey statistics.

Please note that the head of the family is not necessarily the major income recipient. In fact, the head may have received no income at all.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
1	Head of two-parent family
2	Unattached individual or head of lone-parent family
3	Wife of two-parent family
4	All other individuals

Source

Household Record Docket, Form 03.

FICHIER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHIER CLÉ

LIEN AVEC LE CHEF DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT - fin

Lors du traitement des données, les familles de recensement sont tirées des familles économiques selon les liens de chacun avec le chef de chaque famille économique. Aux fins de **l'enquête sur les finances des consommateurs**, on intervertit les liens des personnes formant des couples mariés dont l'épouse est le chef et l'époux le conjoint afin que les époux soient toujours les chefs des couples pour assurer la comparabilité dans le temps. Dans les statistiques tirées de l'enquête sur la population active, on n'intervertit **pas** les liens de ces personnes.

Veuillez prendre note que le chef de la famille n'est pas nécessairement la personne qui gagne le revenu le plus élevé. En fait, le chef peut ne pas avoir touché de revenu.

<u>Code</u>	<u>Classification</u>
1	Chef d'une famille biparentale
2	Personne hors famille ou chef d'une famille monoparentale
3	Épouse dans une famille biparentale
4	Toutes les autres personnes

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

KEY FILE**FICHIER CLÉ****RELATIONSHIP TO HEAD OF ECONOMIC FAMILY**

An economic family is defined as a group of individuals sharing a common dwelling unit who are related by blood, marriage or adoption. A person living alone or rooming in a household where he/she is not related to any other household members is called an **unattached individual** and is treated as an economic family unit by him/herself.

Under Revised Labour Force Survey procedures, members of the household are divided into economic families at the time of the interview. The head of each family is selected by the person interviewed with only the following restrictions:

IF a family group consists of parent(s) and "single" children . . .

THEN . . .

. . . the respondent selects either one of the parents as the head of the family (**or if the respondent is unable or unwilling**):

. . . one of the parents is selected by the interviewer, whoever is the one mainly responsible for the maintenance of the family;

IF a family group consists of parent(s) and married, widowed, divorced or separated son/daughter or son-/daughter-in-law . . .

THEN . . .

. . . the respondent selects either one of the parents or the son/daughter or son-/daughter-in-law (**or if the respondent is unable or unwilling**):

. . . one of the parents or the son/daughter or son/daughter-in-law is selected by the interviewer, whoever is the one mainly responsible for the maintenance of the family;

IF a family consists of brothers and/or sisters, and/or other group of related persons . . .

LIEN AVEC LE CHEF DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE

On définit ici la famille économique comme un groupe de personnes qui partagent le même logement et qui sont unies par filiation ou adoption. Une personne qui vit seule ou qui occupe une chambre dans un ménage avec lequel elle n'a aucun lien de parenté est appelée **une personne seule** et est considérée comme une unité familiale économique indépendante.

Conformément aux méthodes de la nouvelle Enquête sur la population active, les membres du ménage sont divisés en familles économiques au moment de l'interview. Le chef de chaque famille est déterminé par la personne interviewée, compte tenu des restrictions suivantes:

Si la famille se compose d'un des parents ou des deux et d'enfants célibataires . . .

ALORS . . .

. . . l'enquêté doit choisir l'un des parents comme chef de famille (**ou s'il en est incapable ou refuse de le faire**):

. . . l'interviewer choisit l'un des parents, celui qui est le principal gagne-pain de la famille.

SI la famille se compose d'un des parents ou des deux et d'un fils (ou une fille) ou d'un gendre (ou une bru) mariés, veufs, divorcés ou séparés . . .

ALORS . . .

. . . l'enquêté doit choisir l'un des parents ou le fils (la fille) ou le gendre (la bru) comme chef de famille (**ou s'il en est incapable ou refuse de le faire**):

. . . l'interviewer choisit l'un des parents, le fils (la fille) ou le gendre (la bru), soit celui qui est le principal gagne-pain de la famille.

SI la famille se compose de frères et (ou) de soeurs et (ou) d'un autre groupe de personnes apparentées . . .

*KEY FILE**FICHIER CLÉ***RELATIONSHIP TO HEAD OF ECONOMIC FAMILY - continued****LIEN AVEC LE CHEF DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE - suite****THEN ...****ALORS ...**

... the respondent selects one person as the head of the family (**or if the respondent is unable or unwilling**):

... l'enquêté doit choisir une personne comme chef de famille (**ou s'il en est incapable ou refuse de le faire**):

... the head of the family is selected by the interviewer as whoever is either the eldest or the one mainly responsible for the maintenance of the family.

... l'interviewer choisit comme chef de famille soit la personne la plus âgée, soit celle qui est le principal gagne-pain de la famille.

During the processing of the **Survey of Consumer Finances**, in cases of married couples where the female is coded head and the male is coded spouse, the relationships are switched so that, for historical comparability, males will always be heads in married couple situations. This relationship switch is not done for Labour Force Survey statistics.

Lors du traitement des données de **l'Enquête sur les finances des consommateurs**, on intervertit les liens de parenté des personnes formant des couples mariés dont l'épouse est le chef et l'époux le conjoint afin que les époux soient toujours les chefs des couples, pour assurer la comparabilité dans le temps. Dans les statistiques tirées de l'enquête sur la population active, on n'intervertit pas les liens de ces personnes.

The head of the family is, therefore, characterized as follows:

Voici donc ce qui caractérise le chef de la famille:

1. In families consisting of married couples with or without children, the husband is the head;
 2. In lone-parent families with unmarried children, the parent is the head;
 3. In lone-parent families with married children, the member who is mainly responsible for the maintenance of the family becomes the head;
 4. In families where the relationships are other than husband/wife or parent/child, normally the eldest is considered the head.
1. Dans les familles se composant d'un couple marié avec ou sans enfants, le chef de famille est l'époux;
 2. Dans les familles monoparentales avec des enfants non mariés, le chef de famille est le père ou la mère;
 3. Dans les familles monoparentales avec des enfants mariés, le chef de famille est le principal soutien de la famille;
 4. Dans les familles autres que les familles époux/épouse ou les familles monoparentales, le chef de famille est généralement le membre le plus âgé de la famille.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

KEY FILE

FICHER CLÉ

RELATIONSHIP TO HEAD OF ECONOMIC FAMILY - concluded

LIEN AVEC LE CHEF DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE - fin

Please note that the head of the family is not necessarily the major income recipient. In fact, the head may have received no income at all.

Veillez prendre note que le chef de la famille n'est pas nécessairement la personne qui gagne le revenu le plus élevé. En fait, le chef peut ne pas avoir touché de revenu.

Code Classification

- 1 Head
- 2 Wife
- 3 Child (Child-in-law)
- 4 Other relative

Code Classification

- 1 Chef
- 2 Épouse
- 3 Enfants (gendre ou bru)
- 4 Autre parents

Source

Household Record Docket, Form F03.

Source

Dossier de ménage, Formule 03.

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

RELATIONSHIP TO HEAD OF HOUSEHOLD

A person or a group of persons occupying one dwelling is defined as a household.

The head of the household is always the head of the primary economic family. See variable "Relationship to Head of Economic Family".

Code Classification

- 1 Head
- 2 Wife
- 3 Other relative
- 4 Not related

Source

Household Record Docket, Form 03

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHER CLÉ

LIEN AVEC LE CHEF DU MÉNAGE

Une personne ou groupe de personnes occupant un logement forment un ménage.

Le chef du ménage est toujours le chef de la famille économique principale. Voir la variable "Lien avec le chef de la famille économique".

Code Classification

- 1 Chef
- 2 Épouse
- 3 Autres parents
- 4 Personnes non apparentées

Source

Dossier du ménage, Formule 03

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

FINAL UNIVERSAL WEIGHT

This is a 5-digit variable which is computed to provide weights to inflate the sample to population totals. **This weight must be used to produce valid statistics from this file.**

All estimated numbers and aggregates obtained from this survey should be treated as only approximate. The reliability of the survey's estimates depends in part on the quality of independent population estimates used to determine the weights. Sampling errors are another factor in determining data quality. For further information, see "Sample Design and Implications" in this documentation and Catalogue No. 13-207.

For information on the principle behind weighting and on the actual calculation of these weights, see Catalogue No. 13-207.

For information on the sample design, see **Methodology of the Canadian Labour Force Survey, 1990**, Catalogue No. 71-526 and the feature article in **The Labour Force (October 1994, December 1994 and January 1995)** Catalogue No. 71-001.

For information on implications of the weights and sample design for data usage, see "Sample Design and Implications" in this documentation.

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHER CLÉ

PONDÉRATION UNIVERSELLE FINALE

Il s'agit d'une variable à 5 chiffres que l'on calcule pour obtenir les poids destinés à gonfler l'échantillon à la taille de populations. **Ce poids doit être utilisé pour produire des statistiques valides à partir de ce fichier.**

Toutes les estimations tirées de cette enquête, qu'il s'agisse de nombres ou d'agrégats, doivent être considérées comme approximatives. Voir à titre d'exemple, la rubrique intitulée "Rapport entre les estimations de l'EFC et les comptes nationaux" de la présente documentation. La fiabilité des estimations de l'enquête dépend en partie de la précision des estimations démographiques indépendantes dont nous nous servons pour déterminer les poids. Les erreurs d'échantillonnage sont un autre facteur qui influe sur la qualité des données. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir "Plan de sondage et implications" du présent document et la publication n° 13-207 au catalogue.

Pour obtenir des renseignements sur le principe qui sous-tend la pondération et la méthode de calcul de ces poids, voir n° 13-207 au catalogue.

Pour obtenir des détails sur le plan de sondage, voir la publication **Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada**, 1990, n° 71-526 au catalogue et l'article du mois présenté dans **La population active (octobre 1994, décembre 1994 et janvier 1995)** n° 71-001 au catalogue.

Pour connaître les implications des poids et du plan de sondage à l'égard de l'utilisation des données, voir "Plan de sondage et implications" de la présente documentation.

*KEY FILE**FICHIER CLÉ***SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS****PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS**

The sample employed for the **Survey of Consumer Finances and Household Facilities and Equipment Survey** is the Labour Force Survey sample. This multi-stage stratified clustered probability sample is described in detail in **Methodology of the Canadian Labour Force Survey, 1984-1990**, Catalogue No. 71-526 and the feature articles in **The Labour Force (October 1994, December 1994 and January 1995)** Catalogue No. 71-001. For a more general description, see **Guide to Labour Force Survey Data**, Catalogue No. 71-528.

L'échantillon utilisé pour l'**Enquête sur les finances des consommateurs** est celui de l'Enquête sur la population active. Cet échantillon aléatoire à grappes stratifiées à plusieurs degrés, est décrit en détail dans la publication **Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1984-1990** (n° 71-526 au catalogue) et dans l'article du mois paru dans **La population active (octobre 1994, décembre 1994 et janvier 1995)** n° 71-001 au catalogue. Pour une description plus générale, voir le **Guide d'utilisation des données de l'enquête sur la population active**, n° 71-528 au catalogue.

Briefly, this sample is designed to represent approximately 98% of the population. Excluded population groups are:

En somme, cet échantillon est conçu de manière à représenter environ 98% de la population. Sont exclus les groupes suivants:

1. Residents of the Yukon and Northwest Territories;
2. Residents of Indian reserves;
3. Residents of military barracks;
4. Inmates of institutions such as prisons, penitentiaries, jails, reformatories, mental hospitals, tuberculosis hospitals, sanatoria, orphanages and homes for the aged.

1. Les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
2. Les résidents des réserves indiennes;
3. Les résidents de baraquements militaires;
4. Les pensionnaires d'institutions comme les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, les hôpitaux pour malades mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour personnes âgées.

Because of varying sampling and response ratios, each record on the file has a weight attached to it. This weighting factor reflects the sample design and incorporates the inverse of the sampling ratio (which varies significantly by geographic area) and differential response rates for households, among other things. For further information on the weighting procedure, see Catalogue No. 13-207, as well as Catalogues No. 71-526, 71-528 and the issues of Catalogue No. 71-001 mentioned above.

En raison de la variation des fractions de sondage et de taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Ce coefficient de pondération tient compte du plan de sondage et comporte l'inverse de la fraction de sondage (qui varie beaucoup d'une région géographique à l'autre) et, entre autres, différents taux de réponse pour les ménages. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de pondération, voir la publication n° 13-207 au catalogue ainsi que les publications n°s 71-526, 71-528 et les parutions de n° 71-001 au catalogue cités plus haut.

*KEY FILE**FICHIER CLÉ***SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS -
continued****PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS - suite**

The sample design and weighting procedure have important implications for data use. Each variable on the file must be multiplied by the weight in order to produce valid statistical estimates of population parameters such as means, medians, modes, estimated numbers and aggregates. However, the appropriateness of using these sample survey weights in regression analysis is another issue. A useful summary of this issue is presented in DuMouchel and Duncan (1983) "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples". Journal of The American Statistical Association, Volume 78, December 1983, pp 535-543.

Le plan de sondage et la méthode de pondération comportent d'importantes implications à l'égard de l'utilisation des données. Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats. Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un autre sujet. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983). Journal of the American Statistical Association, Volume 78, December 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

Since a multi-stage stratified clustered sample design was employed, standard error estimates based on the usual simple random formula generally underestimate the true standard errors. For an illustration of the differences, see the uncatalogued paper, "**An Investigation of Variance Estimation in Family Expenditure Surveys**" and the attached bibliography. See also the standard errors of average incomes (which estimate the sampling error) published in Survey of Consumer Finance, Catalogues No. 13-207 and 13-208. Standard errors of percentage distributions for individuals and family units by size are published in Catalogue No. 13-207.

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifiées à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Pour une illustration des différences voir le document hors catalogue intitulé "**Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles**". Voir également les erreurs types des revenus moyens (qui estiment l'erreur d'échantillonnage) publiées dans les bulletins n^{os} 13-207 et 13-208 de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les erreurs types des répartitions en pourcentage pour les personnes et les unités familiales selon la taille figurent dans la publication n^o 13-207 au catalogue.

The information necessary to estimate the standard errors is not given on this file. Most regression programs are not capable of considering design effects, even if the relevant information were available. However, generalized programs such as SAS, BMDP and SPSS produce coefficients using weighted least squares. The standard errors calculated by SPSS are much too low because the sum of the weights is used for the degrees of freedom. This can be corrected by dividing the weight on each record by the sum of the weights and multiplying by the sample size. This transformation will produce standard errors equivalent to those produced by SAS and BMDP. Specific requests to produce standard errors of estimates can be handled on a

Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan. Même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types

MICRODATA FILE - 1994 INCOME

KEY FILE

SAMPLE DESIGN AND IMPLICATIONS - concluded

cost-recoverable basis. If this procedure is not followed, we suggest that users of regression packages be generally conservative in interpreting measures of statistical significance from these packages - perhaps using a factor of 2 or 3 to inflate the standard errors produced, since the standard errors in these packages are generally of the simple random type.

For further information on sampling and non-sampling errors associated with the survey, see Catalogue No. 13-207.

FICHER DE MICRODONNÉES - REVENU DE 1994

FICHER CLÉ

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS - fin

équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP. Nous pourrions répondre à ceux qui nous demanderont de produire des erreurs types particulières et ce, moyennant le recouvrement des frais. S'ils ne se prévalent pas de cette possibilité, nous suggérons aux utilisateurs qui se servent de programmes généraux de faire preuve de conservatisme lorsqu'il s'agit d'interpréter les mesures de la signification statistique à partir de ces programmes - et d'appliquer peut-être un facteur de 2 ou 3 pour gonfler les erreurs types produites - puisque les erreurs types dans ces programmes sont généralement de caractère aléatoire simple.

Pour de plus amples renseignements sur les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête, voir la publication n° 13-207 au catalogue.